



**LibéDésintox**  
@LibeDesintox

Fantôme du serv  
peu de vérificati  
soft. Canal de di  
[@CheckNewsfr.](#)

[liberation.fr/d](#)

Joined Septe



**LibéDésintox** @LibeDesintox

Follow

Mise à jour importante : suite à publication de l'article [@CheckNewsfr](#), l'auteur du livre "Mélenchon aux portes du pouvoir", nous informe qu'il a confondu Ricky Martin (qui n'était pas à l'anniversaire de Zemmour) et Dick Rivers (qui y était).



**Check News** @CheckNewsfr

Mélenchon était-il à l'anniversaire de Zemmour (avec Ricky Martin) ?

[bit.ly/2FmUO7d](https://bit.ly/2FmUO7d)

3:13 AM - 14 Nov 2018

218 Retweets 267 Likes



32

218

267



**Nicksilien** @Nicksilien · 1h

Replying to [@LibeDesintox](#) [@CheckNewsfr](#)

Est-il vrai que l'auteure, Mélanie Delattre, a été condamnée cinq fois pour diffamation ? Les français veulent savoir ! Quant à confondre Ricky Martin et Dick Rivers, ça ne relève probablement pas de la malhonnêteté à l'oeuvre dans ce livre mais de la dyslexie musicale.

2

5

29



**встал и вперед #agent russe Matricule 52** @EnDebout · 41m

oui oui 5 condamnations pour Mélanie Delattre

Condamnations judiciaires [modifier | modifier le code]

- Le 16 novembre 2012, à la suite de l'article intitulé « Un Madoff Malien » paru dans Le Point le 7 janvier 2010, Mélanie Delattre est condamnée par le Tribunal Correctionnel de Paris pour avoir « publiquement diffamé Aliou Boubacar Diallo »<sup>20</sup>.
- Le 2 juin 2015, Mélanie Delattre, ainsi que les journalistes Jean-Michel Decugis et Christophe Labbé, ont été condamnés pour avoir publié des informations non-vérifiées et diffamatoires au sujet de Bernard Tapie<sup>21</sup>.
- Le 27 juillet 2015, le Tribunal de Grande Instance de Paris condamne Le Point à payer une indemnité provisionnelle à Yves Bouvier pour avoir porté atteinte à sa vie privée dans un article signé Mélanie Delattre et Christophe Labbé (numéro 2228 du 21 mai 2015)<sup>22</sup>.
- Le 15 octobre 2015, Mélanie Delattre, ainsi que le directeur de la publication du magazine Le Point, Etienne Gernelle, ont été condamnés à verser respectivement 1 500 euros et 1 000 euros pour diffamation à Yazid Sabeg, ancien commissaire à la diversité et à l'égalité des chances, par le tribunal de grande instance de Metz (Moselle) dans le cadre d'un article intitulé, «les tribulations d'un business man»<sup>23</sup>.
- Le 27 avril 2017, La cour d'appel de Paris a confirmé la condamnation en diffamation du magazine Le Point, qui dans le premier article sur l'affaire Bygmalion le 27 février 2014, accusait Jean-François Copé d'avoir volé l'UMP. Les deux journalistes, auteurs de l'article, Mélanie Delattre et Christophe Labbé, ont été condamnés chacun à 1.000 euros d'amende<sup>24</sup>.

2

3

6

